



Paris, le jeudi 8 décembre 2022

## Chauffage au bois domestique : une contribution indispensable au passage de la pointe électrique hivernale

Alors que le système électrique est sous forte tension cet hiver, le Syndicat des énergies renouvelables rappelle que le chauffage au bois domestique apporte une contribution essentielle à l'écèlement de la pointe de consommation du soir en hiver. D'après une enquête IFOP conduite pour le Groupe Poujoulat auprès d'un panel représentatif de 400 ménages utilisateurs d'équipements bois-énergie, l'appel de puissance évitée par le chauffage au bois domestique serait de l'ordre de 10 GW, soit une dizaine de tranches nucléaires.

### Le bois-énergie domestique : une énergie diffuse mais importante en volume

La contribution du chauffage au bois domestique à la fourniture d'énergie pour le chauffage des logements est diffuse mais massive. Aujourd'hui, le bois-énergie est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée en France par les particuliers : **près du quart des ménages** occupant 7 millions de logements sont équipés d'un appareil de chauffage au bois (bûches ou granulés). Le chauffage au bois domestique couvre **24 % des besoins de chauffage du secteur résidentiel avec 69 TWh d'énergie fournie**<sup>1</sup>.

Selon les résultats de l'étude IFOP, près d'un utilisateur sur deux utilise le bois de chauffage en chauffage principal. Les habitudes des propriétaires d'un appareil de chauffage au bois sont les suivantes : une utilisation élevée en hiver (au moins 60 jours dans l'année) et au moins 6 heures dans la journée pour les 2/3 d'entre eux. L'allumage se fait généralement avant 18h (72 %), soit bien avant la pointe électrique du soir.

### Une puissance effacée de 10 GW pour le réseau électrique grâce au chauffage bois domestique

Le moment de tension pour le réseau électrique est appelé la pointe d'appel de puissance du soir. Celle-ci est enregistrée à 19h, horaire auquel l'occupant rentre chez lui et recherche un confort en allumant ses équipements électriques (éclairage, chauffage, cuisson).

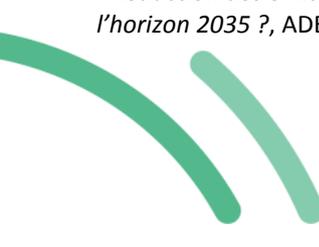
L'étude IFOP révèle que **l'appel de puissance évitée lors de la pointe de consommation électrique de 19h00 un soir d'hiver est évalué à 10 GW**. Une contribution décisive, encore plus importante dans la perspective d'un hiver sous contrainte de puissance disponible.

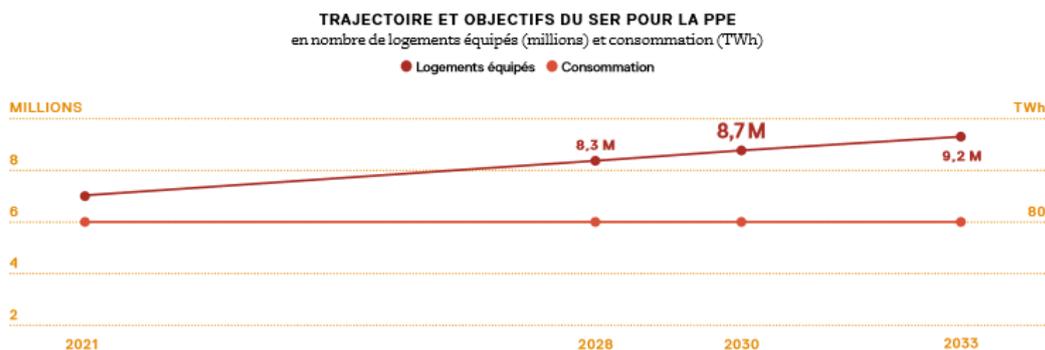
Cet apport essentiel sera renforcé à l'horizon 2035 grâce à la croissance continue du parc d'appareils de chauffage au bois performants associés à une meilleure isolation des logements : d'après une étude ADEME-RTE<sup>2</sup>, l'appel de puissance évitée supplémentaire serait de 5 à 11 GW. Ce renouvellement des appareils anciens par des équipements modernes aux rendements très supérieurs et l'isolation croissante des logements permettra de couvrir un besoin de chauffage plus important sans mobiliser plus de ressources forestières.

---

<sup>1</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/consommation-denergie-par-usage-du-residentiel>

<sup>2</sup> Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, impact sur le système électrique : quelle contribution du chauffage dans les bâtiments à l'horizon 2035 ?, ADEME-RTE, 2020





Enfin, rappelons que cette étude s'est basée sur des ménages équipés d'un appareil de chauffage au bois et d'un chauffage électrique (pompes à chaleur ou radiateurs électriques). Mais le bois-énergie domestique est également un complément d'autres énergies (fioul, gaz) permettant la réduction des consommations fossiles et *de facto* des émissions de CO<sub>2</sub> associées.

*« Pour réussir la transition énergétique, développer des énergies renouvelables électriques ne suffira pas. Nous aurons besoin de déployer en parallèle électricité et chaleur renouvelable. Ces deux composantes sont essentielles et cette étude montre à quel point elles sont complémentaires : en participant à la maîtrise de la pointe électrique en hiver, la production de chaleur renouvelable permet d'envisager des parts très élevés d'électricité renouvelable dans notre système énergétique » rappelle Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER).*

*Aymeric de Galembert, Président de la commission chauffage au bois domestique du SER, déclare : « Nos équipements de chauffage au bois domestique sont très nombreux et très utilisés par les ménages aux périodes les plus froides. Utilisant une source d'énergie renouvelable et stockable, ils concourent ainsi, dans la logique d'un mix énergétique équilibré, à atténuer les tensions énergétiques et à réduire notre dépendance aux importations que ce soit en électricité ou en énergies fossiles. Cette étude rappelle le rôle essentiel du bois-énergie pour la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays aujourd'hui et demain. »*

**Téléchargez sur le lien suivant l'étude Poujoulat basée sur l'enquête IFOP :**

[https://www.poujoulat.group/2022/BoisEnergieDomestique\\_et\\_pointe\\_electrique\\_Etude\\_Poujoulat.pdf](https://www.poujoulat.group/2022/BoisEnergieDomestique_et_pointe_electrique_Etude_Poujoulat.pdf)

**Contact presse :**

Quitterie VINCENT

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

01 48 78 05 60 // 06 33 31 03 73

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)